



Compte-rendu réunion département Son du 6 mai 2020

1. Etat des lieux de l'avancement de la rédaction de la RT041 (acoustique des salles de cinéma) et de la norme AFNOR. (p.2)
2. Problématique du Loudness en première partie : insert des logos avant le générique début des films sur DCP postérieurement au mixage. (p.3)
3. Questionnaire transmis aux mixeurs en vue de la mise en place d'un atelier Loudness organisé par l'AFSI. (p.4)
4. Travail sur les mires son. (p.4)
5. Les fréquences de tournage en 24 et 25 images/secondes. (p .4)
6. Prochaine réunion le 1 juillet à 18h

Le département Son accueille Cyril Holtz comme nouveau membre actif.



Etat des lieux de l'avancement de la rédaction de la RT041 (acoustique des salles de cinéma) et de la norme AFNOR.

Éric Chérioux revient sur les fondamentaux de la RT041 qui vise à redéfinir les caractéristiques acoustiques des salles de cinéma. Après une rapide remise dans le contexte en guise de préambule, Alain Besse détaille point par point les avancements fait sur la rédaction de ce document tout en rappelant qu'il s'agit d'une copie de travail qui doit avant tout être validée par le département son de la CST. L'objectif de cette troisième présentation du texte est de pouvoir en débattre afin de l'affiner, le perfectionner et ainsi montrer une version complète à l'ensemble des membres du département son. Pierre-Edouard Baratange rappelle que cette recommandation technique ne reprend que certains points pouvant s'appliquer à la norme de construction des salles de cinémas qui ne prend quasiment pas en compte l'isolation et l'acoustique phonique.

Trois thématiques principales ressortent de cette recommandation : le niveau de bruit de fond ambiant des équipements en fonctionnement, le temps de réverbération acoustique et l'isolation acoustique entre les salles. Les indications sont sur le bon positionnement en hauteur pour les enceintes acoustiques des canaux d'ambiance, sont également évoquées. Il est précisé que le document ne traitera que des caractéristiques acoustiques pures des salles de cinéma sans prendre en compte la qualité et le mode de fonctionnement des équipements. Le document préconise d'utiliser le critère NR 27 comme critère maximal de bruit de fond dans les salles de cinéma.

Un point est fait sur les différentes mesures du temps de réverbération acoustique. Un consensus est trouvé sur la mesure en octave pour la norme. La méthodologie et la recommandation préconisées par le document pour l'isolement acoustique entre salles sont détaillées. Il est recommandé que si la salle émettrice envoie 103 dB linéaire sur l'ensemble des enceintes acoustiques à partir d'un bruit rose, l'émergence maximale par rapport au bruit de fond mesuré dans une salle mitoyenne sur un même spectre allant de 63 à 8 000 Hz, ne dépasse pas 3dB. La mesure d'isolation acoustique ne peut être que faite que si le niveau de réception dans la salle est inférieur à NR27.

Problématique du Loudness en première partie : insert des logos avant le générique début des films sur DCP postérieurement au mixage.

Les niveaux sonores des logos producteurs-coproducteurs-distributeurs sont très variables, certains d'entre eux ont un niveau sonore beaucoup trop élevé pour une diffusion cinéma. Certains logos sont bien connus, d'autres sont conçus et mixés rapidement avec les moyens du bord, au niveau publicité/diffusion TV. Ils ne sont pas tous disponibles ou connus pendant le travail de mixage, en théorie les mixeurs ne sont pas autorisés à en modifier le niveau, certains logos sont insérés après les travaux d'auditoriums, parfois par simple insert dans le DCP. Cela pose des problèmes de diffusion et aboutit à faire baisser le niveau du film lui-même en salle pour un problème technique ponctuel à son début.

Un état de lieux de la situation serait utile. Cyril Holtz a rappelé que ce problème ainsi que celui de la responsabilité concernent davantage les logos distributeurs, ces derniers n'étant pas les mêmes en fonction des pays où les films sont diffusés. Il s'agit d'un problème récurrent notifié par les directeurs de post-production et qui ne semble pour le moment ne pas trouver de résolution. Une réglementation s'appliquant spécifiquement aux logos distributeurs ainsi qu'une recommandation pourraient constituer un début de réponse. Alain Besse est revenu sur la recommandation qui avait été faite sur ce sujet par un précédent groupe de travail en 2014 et en a détaillé les contours. Le groupe a suggéré de procéder à une harmonisation sur les logos de distributeurs français. La CST peut organiser un état des lieux, mettre en place un groupe de travail si la demande émane du département son. Travaillant pour un distributeur indépendant, Romuald Lagoude a tenu à apporter certaines précisions : en plus du logo distributeur, s'ajoutent souvent à la dernière minute ceux de partenaires divers. Il a pu remarquer que ces derniers pouvaient également présenter des disparités en termes de niveaux sonores, auxquels cas il a été amené à demander aux laboratoires avec lesquels il travaille de procéder à une harmonisation sur la copie zéro à destination des salles. De fait, il estime que le distributeur est l'interlocuteur privilégié sur cette problématique car pouvant intervenir au dernier moment. Les distributeurs sont à même de régler le niveau des logos existants en travaillant sur la copie zéro. Cela représente toutefois un coût pour le distributeur. Il y a selon lui un travail de sensibilisation à faire aussi bien auprès des distributeurs que des laboratoires qui peuvent « laisser passer » des différences de niveaux importantes. Pour Alain Besse, il faut définir une valeur cible du loudness du logo. Les laboratoires ne sont toutefois pas habilités à mesurer les niveaux. Souvent le mode de fabrication des logos ne répond pas aux standards des salles de cinéma.

Questionnaire transmis aux mixeurs en vue de la mise en place d'un atelier Loudness organisé par l'AFSI

Un retour est fait sur le questionnaire transmis aux mixeurs en vue de la mise en place d'un atelier Loudness organisé par l'AFSI. Entre vingt et trente mixeurs ont participé au sondage. Michel Monier en a détaillé les contours et a commenté les résultats. L'objectif du questionnaire était notamment de revenir sur les conditions de travail des mixeurs et leurs ressentis de manière plus globale.

Travail sur les mires son

Pierre-Edouard Baratange résume le travail sur les mires son. Ces mires sont à destination uniquement des professionnels. Elles permettent de faire des vérifications un peu plus spécifiques que d'habitude. Elles devraient être testées vers l'automne. La CST les mettra ensuite à disposition. Michel Monier détaille l'avancement du travail fait sur les mires son CST 2020 qui en sont à leur version 0.3. Deux films courts (mixés en 5.1 et 7.1.) seront joints aux mires son afin de vérifier le bon fonctionnement des installations. A terme, les membres pourraient être sollicités pour fournir des fichiers pour les bruits roses.

Les fréquences de tournage en 24 et 25 images/secondes

Les réalisateurs sont souvent frustrés par les changements de fréquences inhérentes aux différents types de diffusions. Se pose aujourd'hui la question d'une diffusion généralisée des films numériques en 25 images/secondes afin d'assurer une réelle harmonisation notamment lors des diffusions TV. Éric Chérioux explique qu'en France, il existe encore un peu moins de 500 serveurs qui posent des problèmes sur les cadences de diffusion à 25 i/s. La plupart des films diffusés en 25 i/s sont des documentaires. Cela est beaucoup plus problématique à l'international. Le 25 i/s reste très déconseillé. A l'heure actuelle, une harmonisation est peu probable. Le cas échéant, les Etats-Unis s'ils optent pour une harmonisation des fréquences, pourraient davantage s'aligner sur du 30 i/s. Eric précise que, quelle que soit la fréquence utilisée, seule la cadence est modifiée. Il revient également sur les risques de diffuser un film cadencé à 25 i/s sur des serveurs non adaptés. L'image est tronquée mais pas le son. On explique alors pourquoi un mixage en 24 i/s reste, à l'heure actuelle, préférable ne serait-ce que pour assurer de bonnes conditions de projection.

La prochaine réunion du Département Son est fixée au : 1 juillet 2020